

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA VILLE DE
GUESNAIN
Séance du 6 avril 2023**

L'an deux mille vingt trois, le six avril, à dix huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de GUESNAIN s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame LUCAS Maryline à la suite d'une convocation régulière qui lui a été faite le 31 mars 2023 laquelle convocation a été affichée à l'entrée de la MAIRIE conformément à la loi.

Nombre de Membres en exercice : 27

Présents :

Madame LUCAS Maryline – Maire
Messieurs et Mesdames AMADEI Corinne - TAIRA Marylène - LAHSEN BEN BRAHIM Mohamed - FERREN Claudine - DOISY Bernard - CASPERS Mauricette – CARRE Odilon – Adjoints
Messieurs et Mesdames SENEZ Jean-Pierre – PLANCKE Dorothee – LAMBERT Gaston - KAPOUN Jean-Jacques - PILNIAK Alain - KHELIFA Armelle – CANIVET Bertrand - EZAHOUID Mohamed - DELCAMBRE Chantal – MORAWIEC Laurent - DEVRED Sylvain –

Absents ayant donné procuration

Monsieur SAENEN Romuald à Monsieur DOISY Bernard
Monsieur DEFAUQUET Gérald à Monsieur SENEZ Jean-Pierre
Madame MARTIN Nuccia à Monsieur CARRÉ Odilon
Madame WILLERVAL Aurore à Madame TAIRA Marylène
Madame BLANCHARD Perrine à Madame LUCAS Maryline
Madame DUCATILLION Béatrice à Monsieur DEVRED Sylvain

Absents :

Monsieur GOLA Éric – Madame LEVEQUE Jennifer

Secrétaire de séance : Monsieur PILNIAK Alain

COMPTE ADMINISTRATIF 2022
LOTISSEMENT CŒUR D'ÎLOT

Le Conseil Municipal,

Considérant que Monsieur Bernard DOISY a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif

Considérant que Madame LUCAS Maryline s'est retirée lors du vote du compte administratif,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

Approuve le compte administratif 2022 du Lotissement Cœur d'Îlot qui peut se résumer ainsi :

